



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le **17 juillet**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **Vendredi 5 juillet**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 15 - 16 à 20h14
Membres ayant pris part aux délibérations	: 17 - 18 à 20h14

Étaient présents :

Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER ; Claudie MAUPETIT ; Denis DUJARDIN ; Myriam MESLEM ; Isabelle THOUZEAU ; Romain GADE ; Jacques BOSSARD ; Anne Marie EVEILLE ; Bernadette BOUNAUDET ; Léone BRODU ; François SARTORI ; Delphine POUPIN ; Dominique DERLAND ; Nicolas GAUDIN ; Sébastien GUINET

Avaient remis procuration :

Christine VERONNEAU à Anne-Marie EVEILLE
Maryvonne GUILBAUD à Dominique DERLAND

Absent excusé :

Alexandre CARPENTIER

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **François SARTORI** est désignée pour remplir cette fonction.

20 heures 00

N° 2024-084

EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA TRANSFORMATION DE CABINETS MEDICAUX EN LOGEMENTS LOCATIFS – ATTRIBUTION DES LOTS 1 A 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet de transformation de cabinets médicaux en logements locatifs prévu au budget primitif 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant que suite à l'analyse des offres remises, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n° 1 Menuiseries bois / cloisons plaques de plâtre / isolation : l'entreprise MATHE MICHEL pour un montant HT de 13 457,18 € (dont PSE2 cuisine équipée : 8 333,33 € HT),
- Lot n°2 : Chape / faïence : l'entreprise MD CARRELAGE, pour un montant HT de 2 372,75 €
- Lot n°3 : Plomberie / sanitaires / électricité / chauffage / ventilation : l'entreprise SAUVESTRE, pour un montant HT de 10 678,92 € (dont PSE1 remplacement ballon d'eau chaude : 1 368,00 € HT et PSE2 cuisine équipée : - 785,32 € HT)
- Lot n°4 Peinture/sols collés : l'entreprise POUPARD MENARD SARL pour un montant HT de 5 400,00 €

Après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des 17 membres ayant pris part aux délibérations d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Menuiseries bois / cloisons plaques de plâtre / isolation : l'entreprise MATHE MICHEL pour un montant HT de 13 457,18 € (dont PSE2 cuisine équipée : 8 333,33 € HT),
- Lot n°2 : Chape / faïence : l'entreprise MD CARRELAGE, pour un montant HT de 2 372,75 €
- Lot n°3 : Plomberie / sanitaires / électricité / chauffage / ventilation : l'entreprise SAUVESTRE, pour un montant HT de 10 678,92 € (dont PSE1 remplacement ballon d'eau chaude : 1 368,00 € HT et PSE2 cuisine équipée : - 785,32 € HT)
- Lot n°4 Peinture/sols collés : l'entreprise POUPARD MENARD SARL pour un montant HT de 5 400,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer et notifier les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Autorise Monsieur le Maire à prendre et signer tous actes et décisions afférents à l'exécution des présentes.

Précise que les crédits correspondants seront engagés sur le compte 2131.

Fait et délibéré le 19 juillet 2024,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Pierre CAREIL

Signé électroniquement par Pierre
Careil
Date de signature : 20/07/2024
Qualité : Maire de Ste Gemme La
Plaine



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le **17 juillet**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **Vendredi 5 juillet**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 15 - 16 à 20h14
Membres ayant pris part aux délibérations	: 17 - 18 à 20h14

Étaient présents :

Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER ; Claudie MAUPETIT ; Denis DUJARDIN ; Myriam MESLEM ; Isabelle THOUZEAU ; Romain GADE ; Jacques BOSSARD ; Anne Marie EVEILLE ; Bernadette BOUNAUDET ; Léone BRODU ; François SARTORI ; Delphine POUPIN ; Dominique DERLAND ; Nicolas GAUDIN ; Sébastien GUINET

Avaient remis procuration :

Christine VERONNEAU à Anne-Marie EVEILLE
Maryvonne GUILBAUD à Dominique DERLAND

Absent excusé :

Alexandre CARPENTIER

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **François SARTORI** est désignée pour remplir cette fonction.

20 heures 00

N° 2024-084

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (14000) – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2024/02

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2024-35 en date du 3 avril 2024, approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Principal,

Considérant que suite à l'étude architecturale et patrimonial par l'architecte Bazin, il est nécessaire de faire une étude complémentaire de sondage stratigraphique et un diagnostic des décors peints et sculptures,

Considérant le devis présenté par l'entreprise Arthema pour un montant de 3 612,55 € HT – 4 335,06 € TTC,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition de décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédits pour le budget principal de l'exercice 2024.

Une décision modificative est nécessaire pour :

- l'augmentation de crédits au chapitre 20 (dépenses d'investissement)
- la diminution de crédits au chapitre 21 (dépenses d'investissement)

		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Section d'investissement					
20	2031		4 335,06 €		
21	2131	4 335,06 €			
TOTAL		4 335,06 €	4 335,06 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **valide à l'unanimité des 18 membres ayant pris part aux délibérations** la décision modificative n° 2024/02 du Budget Principal (14000) comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 19 juillet 2024,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Pierre CAREIL

Signé électroniquement par Pierre
Careil
Date de signature : 20/07/2024
Qualité : Maire de Ste Gemme La
Plaine